



« Progrès et Traditions »

LA LETTRE DU MAIRE

Jean-Luc FABRE

Novembre 2018

Elle devait être la « der des ders » ...

Depuis le 27 octobre, Fayence célèbre cet évènement historique majeur que constitue le centenaire de l'armistice du 11 novembre 1918.

Le programme jusqu'au jour de la cérémonie est conséquent : expositions, concerts, films, pièce de théâtre, lectures, conférences vont se succéder jusqu'au dimanche 11 novembre, jour de commémoration officielle.

Comme en 2014, lors de l'anniversaire de l'entrée de la France dans la Première Guerre Mondiale, vous pourrez retracer le parcours de ces poilus Fayençois sous les drapeaux, salle de la Renaissance.

Exceptionnellement, et pour des raisons essentiellement protocolaires, l'horaire de la cérémonie a été inversé avec Tournettes. Nous nous retrouverons à 11h30 devant le Monument aux Morts, Place Léon Roux, qui fut inauguré lui-même en 1922.

Son édification faisait suite à la loi du 25 octobre 1919 consacrée « à la commémoration et la glorification des Morts pour la France au cours de la Grande Guerre », grâce à laquelle chaque commune de France était invitée à honorer ses « morts pour la France ».

Je tiens à remercier ici publiquement et très chaleureusement toutes celles et ceux qui ont répondu présent à ce grand rendez-vous mémoriel, à titre personnel ou dans le cadre d'un travail associatif et collaboratif.

Mes remerciements vont également à l'ensemble de la Municipalité de Fayence, aux deux Correspondants Défense, Raymond ABT et Michel LEGUERE, aux différents services municipaux et à la Direction de l'Animation, du Patrimoine et de la Culture en particulier, pour leur contribution à cette œuvre.

« Un peuple qui oublie son passé se condamne à le revivre ». Cette phrase prêtée à Winston CHURCHILL nous rappelle sans cesse à notre devoir de mémoire et de transmission aux générations futures.

C'est pourquoi, il nous fallait également ouvrir ces moments d'histoire à notre jeunesse.

Grâce aux équipes éducatives, largement mobilisées pour la circonstance, nos écoliers et collégiens pourront participer à de nombreux rendez-vous thématiques.

En 1918, la victoire est amère : avec près de 1.400.000 morts, la France sort de la Première Guerre Mondiale largement exsangue et profondément endeuillée.

Ce conflit qui apparaissait clairement comme d'un genre nouveau, par l'ampleur de la mobilisation économique et humaine, par son extension géographique, par des destructions sans équivalent jusqu'alors, par des armes plus létales que jamais, devait être « la der des ders ».

Hélas, le traité de Versailles de juin 1919 portait déjà en lui le ferment d'une revanche allemande que connurent, hélas, celles et ceux, survivants de la Grande Guerre, à Fayence comme ailleurs, au cours du conflit mondial le plus meurtrier de l'histoire de l'Humanité.

C'est le nombre de Fayençois « Morts pour la France » dont les noms sont inscrits sur le Monument aux Morts, Place Léon ROUX, au moment où la commune comptait en 1911 1 402 habitants et 1 119 habitants en 1921.

Retrouvez ces Fayençois mobilisés durant le conflit de 14-18 à l'adresse suivante :

<http://www.ville-fayence.fr/decouvrir-bouger/histoire-et-patrimoine/devoir-de-memoire>

Dématérialisation dans la Fonction Publique : On avance ...

C'est une avancée que l'on pourra qualifier incontestablement de majeure. A compter du 1^{er} octobre 2018, après plusieurs années de mise en pratique sur la base du volontariat, la procédure de passation des marchés publics devient obligatoirement dématérialisée de bout en bout. Pour l'acheteur public, en particulier les communes et les intercommunalités, tout se passe désormais à l'aide d'une plateforme externalisée, agissant en qualité de tiers de confiance qui inclut tous les services associés : mise en ligne, horodatage, chiffrage, correspondance, stockage, archivage et signature électronique. Le papier disparaît et des volumes considérables de dossiers vont également être supprimés prochainement des étagères des archives.

Mais, côté candidats, cette nouvelle approche était également très attendue de la part des agents économiques, petits ou grands, artisans comme grandes entreprises, candidats aux consultations publiques. Et, les concernant, on peut parler ici de simplification qui a allure de véritable révolution. Désormais, les entreprises n'auront plus à reproduire les mêmes documents administratifs à chaque consultation. Il appartiendra aux acheteurs publics d'aller consulter les informations relatives à la validité de l'offre d'une entreprise en ouvrant un coffre-fort électronique, après délivrance des autorisations d'accès, charge aux candidats de vérifier les niveaux de mises à jour.

Dans un tout autre registre et sans obligation aucune, la Municipalité de Fayence a inauguré, lors de sa séance plénière en date du 24 septembre, la tenue d'un Conseil Municipal entièrement dématérialisée.

Après de longs mois de mise au point, avec l'aide d'un éditeur informatique leader sur ce segment de marché, le Secrétariat Général de la mairie prépare désormais les documents relatifs aux séances (notice explicative et pièces annexes) au format numérique et les transmet là encore sur une plateforme spécialisée, avec notification sur la boîte aux lettres électronique du membre du Conseil Municipal. Là encore, fini le papier, les délais d'impression, les enveloppes, les mises sous pli et la distribution à chaque conseiller par la Police Municipale.

En séance, un vidéo projecteur affiche les questions et les différents documents. Un ordinateur relié au réseau permet d'avoir accès à internet.

Agenda d'Accessibilité Programmé : C'est parti ...

Piloté par la Direction des Grands Projets, l'Agenda d'Accessibilité Programmé a fait l'objet d'une consultation pour la mise en conformité des bâtiments communaux prévue pour la période 2016-18. Le budget alloué à cette opération et porté au budget 2018, a été fixé à 130 000€.

Sont concernés par les travaux : le centre de loisirs, l'école de musique, l'église St Jean-Baptiste, la maternelle de la Colombe, l'hôtel de ville, le gymnase Camille Courtois et la salle de restauration attenante à la piscine municipale.

Dans la grande majorité des cas, il s'agit d'adapter l'entrée de ces équipements publics à l'accueil des personnes handicapés ou à mobilité réduite. Des places de stationnement PMR sont également prévues sur le domaine public.

Pour autant, au sein de nos villages perchés, aux espaces étroits et face à de fortes déclivités, le montage du dossier administratif a nécessité de nombreuses hypothèses et scénarii. A chaque fois, des solutions pragmatiques ont été trouvées. L'ensemble de ces travaux est suivi par une commission paritaire ad hoc.

Une nouvelle balayeuse arrive au centre technique municipal ...

Inscrite au budget primitif 2018, l'acquisition d'une balayeuse haut de gamme fut l'une des priorités de l'année. Destinée à remplacer celle en service depuis 2009, le choix de la Municipalité s'est porté sur une machine d'un gabarit supérieur, dotée d'équipements annexes qui rendront plus efficaces le travail au quotidien du Pôle Cadre de Vie et Propreté, en et hors agglomération.

En effet, par son volume et son autonomie, il faut noter en particulier que ce véhicule servira également à l'entretien de façon régulière des quartiers urbains, à l'extérieur de la ville. Jusqu'alors, ce travail était réalisé sous forme d'une prestation de services extérieurs, à intervalle espacé, compte tenu des coûts de location.

Dès lors, la fréquence de passage devrait s'intensifier. Prochainement, un planning hebdomadaire sera dressé et publié sur le site internet de la commune.

Seul bémol : le délai de livraison sera de quatre mois. Vous verrez donc ce nouvel engin à l'œuvre au tout début de l'année 2019.

Pluvial de Parroubaud : Fin des travaux ...

Après un an et demi de travaux, précédés de plusieurs années d'études, de montage de dossiers administratifs, de recherches de subventions, d'autorisation Loi sur l'Eau, d'enquête publique et d'arrêté préfectoral, trois quartiers qui subissaient jusqu'à présent de fortes inondations, à savoir Mourre de Masque, Parroubaud et Puits du Plan Est, sont désormais entièrement sécurisés.

Deux bassins de rétention en cascade, capables de retenir en cumulé jusqu'à 15 000 m³ d'eau, volume calculé sur la base d'une crue centennale exceptionnelle, et un ouvrage-cadre d'un diamètre 1200, posé à l'intérieur de propriétés privées et traversant la route départementale 563 (été 2017), auront été nécessaires pour la protection des biens et des personnes contre le risque inondation par ruissellement.

La fin des travaux s'est traduite par l'ouverture à la circulation routière du passage de l'ancien gué de Parroubaud qui surplombe désormais le second bassin de rétention.

C'est la fin également du blocage systématique de nombreux résidents qui, par fortes précipitations, ne pouvaient plus sortir, bloqués aussi bien à cet endroit que sur l'Ancienne Route de Draguignan, côté Quatre-Chemins.

Reste maintenant à lancer la troisième tranche de travaux (après les ouvrages sous la gendarmerie et le giratoire) pour régler définitivement l'aléa de ruissellement au quartier des Quatre-Chemins, après l'obtention des autorisations nécessaires auprès des services de l'Etat.

De nouveaux panneaux de rue ...

Afin de faire face à l'accroissement constant des missions de la police municipale, arrivés en fin de vie, de nombreux panneaux de rue sont à remplacer sur le domaine public. A l'instar du quartier des Claux, précurseur en la matière, la nouvelle signalétique qui sera changée progressivement dans la commune, portera l'appellation en français, suivi de sa traduction provençale. A ce sujet, il faut rappeler que la Municipalité avait demandé en 2011 auprès d'une association varoise la traduction de toutes nos dénominations de voirie dans la langue de Mistral. Ces changements seront réalisés par tranche annuelle. Figuretront de part et d'autre du panneau, les armoiries et le logo de la ville.

Le programme complet du 25 octobre au 11 novembre

« **LE CENTENAIRE** » : exposition réalisée par l'association FAYENCE PATRIMOINE, du 25 octobre au 11 novembre, salle de la Renaissance

« **BLESSES ET INVALIDES DE GUERRE** » : exposition réalisée par le SOUVENIR FRANCAIS, du 1^{er} au 11 novembre, hall salle Iris BARRY, les jours d'ouverture

« **LA GUERRE EST FINIE** » : lectures par Geneviève et Jean-Claude PENCHENAT, le 1^{er} novembre à 17h30, salle des Fêtes

« **CAPITAINE CONAN** » : film présenté par CINE-PARADIS, le 2 novembre à 20h, salle Iris BARRY (tarifs Maison Pour Tous)

« **APRES** » : lectures par les Versifleurs du FOYER RURAL, le 3 novembre à 10h, médiathèque de Fayence,

« **CONCERT DE PIANO** » : organisé par FAYENCE PATRIMOINE, le 3 novembre à 18h, salle Iris BARRY (LISZT – CHOPIN – BEETHOVEN – TCHAIKOVSKI)

« **CHARLOT SOLDAT** » : film présenté par CINE-FESTIVAL, le 4 novembre à 16h et le 6 novembre à 14h, salle Iris BARRY (Tarifs Maison Pour Tous)

« **11 NOVEMBRE 1918 : LA GUERRE EST-ELLE FINIE ?** » : conférence de Sylvie TALENT, présidente de FAYENCE PATRIMOINE, le 8 novembre à 18h, salle des Fêtes

« **TORNERANNO I PRATI** » : film présenté par CINE-FESTIVAL, le 8 novembre à 20h30, salle Iris BARRY (tarifs Maison Pour Tous)

« **LES MADELON** » : spectacle musical organisé par la DAPEC, le 9 novembre à 20h30, salle Iris BARRY

« **LECTURES** » par Yves GUILLERAULT, le 10 novembre à 11h, médiathèque de Fayence

« **CARDELINA** » groupe provençal de chant traditionnel et polyphonique, le 11 novembre à 16h, salle Iris BARRY, suivi de la pièce de théâtre « **POUR L'EXEMPLE** » de et avec Félix CHABAUD

**COMMEMORATION DU 11 NOVEMBRE à 11h30
DEVANT LE MONUMENT AUX MORTS PLACE LEON ROUX**

En novembre sur vos agendas ...

Téléchargez l'agenda des manifestations

« Et si on sortait à Fayence ? n° 11 » !

- Sur le site www.ville-fayence.fr, rubrique téléchargement, catégorie Espace Culturel
- Ou en flashant le code ci-dessous sur votre Smartphone ou tablette via une application appropriée :

